



PERSPECTIVES

Il y a eu les lois 86, 101, 178, 103 et 115

Dix-sept ans plus tard, le même scénario

ROBERT DUTRISAC

Issu de la cuisse du projet de loi 103, le projet de loi 115 sur les écoles passerelles a maintenant force de loi. Le Conseil des ministres en a adopté mercredi les règlements, dont sa grille byzantine pour déterminer le «parcours authentique» des élèves que leurs parents fortunés veulent angliciser à tout prix. In extremis, ces règlements furent publiés, hier, dans la *Gazette officielle*, le jour même où prenait fin la période de grâce d'un an accordée par la Cour suprême.

Dans sa défense du projet de loi sur les écoles passerelles, la ministre responsable de la Charte de la langue française, Christine St-Pierre, a établi un parallèle entre ce projet de loi et le projet de loi 86, présenté en 1993 par Claude Ryan, qui introduisait le bilinguisme dans l'affichage avec la nette prédominance du français. La ministre a rappelé que le projet de loi 86 avait été lui aussi décrié de toutes parts et que le Parti québécois s'était engagé à l'abolir dès qu'il reviendrait au pouvoir, ce qu'il n'a jamais fait. La main sur le cœur, Pauline Marois promet également d'abroger la loi honnie et de soumettre les écoles publiques non subventionnées de langue anglaise à la loi 101 en recourant à la clause dérogatoire. Christine St-Pierre prédit que le PQ, s'il reprend le pouvoir, n'en fera rien.

La Cour suprême

Il est vrai qu'il existe des similitudes dans les diverses réactions qu'ont suscitées, à 17 ans d'intervalle, les projets de loi 115 (ou 103) et 86. Dans les deux cas, ils tirent leur origine d'un jugement de la Cour suprême qui a invalidé une loi linguistique de l'État québécois. Dans les deux cas, le gouvernement libéral voulait éviter de recourir à la clause dérogatoire. La loi 86 voulait en finir avec l'utilisation de la clause nonobstant que la loi 178, adoptée en 1988 au lendemain d'une déci-

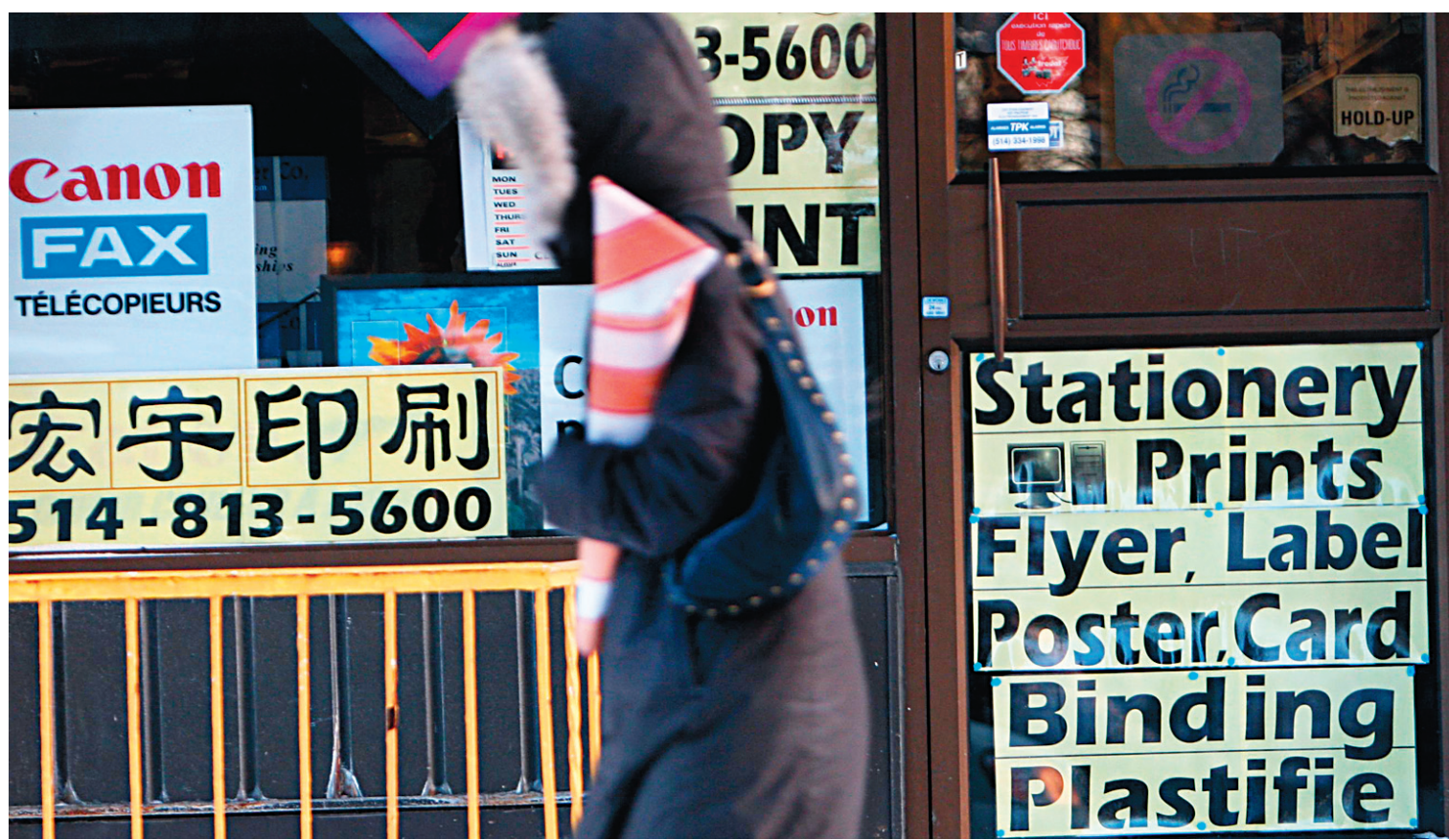
sion de la Cour suprême qui charcutait la loi 101, avait nécessité en préservant l'unilinguisme dans l'affichage à l'extérieur des commerces.

Il faut relire ce que le père de la loi 101, le D^r Camille Laurin, disait au printemps de 1993 du projet de loi 86. «Il faut vraiment être colonisé pour trouver ça normal [l'affichage bilingue au Québec]. Il faut avoir une longue habitude de la soumission, de la renonciation à sa propre personne, pour accepter une chose comme celle-là.»

Comme en 1993

En 1993, l'éditorialiste de *La Presse* Marcel Adam avait pris la défense du projet de loi de Claude Ryan, tout comme André Pratte l'a fait pour le projet de loi 103, soulignant que «les quelques cas qui se faufiletront à travers les mailles du filet ne menaceront pas l'équilibre linguistique actuel». En 1993, *Le Devoir*, sous la plume de Lise Bissonnette, avait fustigé l'abandon de l'unilinguisme dans la langue d'affichage et plus encore «le soigneux sabotage» de l'Office de la langue française qu'orchestrerait le projet de loi 86. Dix-sept ans plus tard, Bernard Descôteaux s'est opposé au projet de loi 103 en réclamant l'application de la loi 101 aux écoles privées non subventionnées, comme le recommandait le Conseil supérieur de la langue française.

Comme pour le projet de loi sur les écoles passerelles, une coalition nationaliste s'était formée pour infléchir la volonté du gouvernement. Tout comme aujourd'hui, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, appuyée par les grandes centrales syndicales, était de la partie. Or seulement 3000 personnes avaient participé à un ralliement contre le projet de loi 86 à Montréal. C'est le même nombre de personnes qui ont assisté à la soirée-spectacle à Montréal, au centre Pierre-Charbonneau, pour dénoncer le projet de loi 103 en septembre et un peu plus que les quelques milliers que la Coalition contre la loi 103 a ré-



En 1993, Claude Ryan introduisait la loi 86 sur l'affichage.

unies devant les bureaux de Jean Charest à Montréal lundi dernier. Comme l'a souligné Pierre Curzi, il n'y aura pas de «soulèvement global au Qué-

Le projet de loi 115 établit un processus bureaucratique qui n'est pas dénué de subjectivité, voire d'arbitraire, ce qui pourrait entraîner des recours judiciaires

bec» contre la loi sur les écoles passerelles.

La différence

Une différence cependant: si Gilles Duceppe a appuyé sans réserve la position du PQ, le chef du Bloc québécois à l'époque, Lucien Bouchard, avait adopté une position équilibrée: contre le projet de loi 86 mais en faveur du bilinguisme dans l'affichage, du moins pour les petits commerces, et encore, après l'ac-

cession à la souveraineté, avait-il fini par dire.

En 1993, Jacques Parizeau avait promis d'abroger la loi 86. Mais quand il est devenu premier ministre, le chef péquiste, qui consacrait son énergie et celle de son gouvernement à la préparation du référendum, n'avait pas besoin de cette diversion. Il a atermoyé en mandatant un comité formé de Josée Legault et de Michel Plourde pour qu'il fasse rapport sur la situation du français au Québec.

Quand Lucien Bouchard a pris la relève de Jacques Parizeau après le référendum, le nouveau premier ministre, engagé dans un élan de réconciliation avec les anglophones qu'est venu couronner son discours au Centaur, a refusé net

d'abolir la loi 86. Il a envoyé au front Louise Beaudoin, et même le D^r Laurin est rentré dans le rang. Pour amadouer les troupes péquistes, la ministre avait proposé un train de mesures administratives pour appliquer rigoureusement la loi 101.

Lorsque Michelle Courchesne, alors ministre de l'Éducation, a présenté le projet de loi 103 au printemps dernier, elle évaluait à quelques centaines par année le nombre d'élèves qui obtiendraient le droit de fréquenter l'école publique grâce à leur parcours authentique chèrement payé. Si Pauline Marois prend le pouvoir, tiendra-t-elle promesse en recourant à l'encombrante clause dérogatoire pour contrer un phénomène somme toute marginal? Bref, en fera-t-elle une question de principe en présentant un projet de loi qui empêche les riches de s'acheter un droit? Christine St-Pierre en doute.

On ne peut toutefois exclure tout à fait que le phénomène marginal, auquel le gouvernement s'attend, ne devienne «un Google map» pour le libéralisme, comme le craint l'ancien ministre libéral Thomas Mulcair, une voie de contournement qu'un nombre croissant d'élèves emprunteront. Bien que le gouvernement Charest ait opté pour se conformer à la lettre à la décision de la Cour suprême — servilement, disent plusieurs —, le projet de loi 115 établit un processus bureaucratique qui n'est pas dénué de subjectivité, voire d'arbitraire, ce qui pourrait entraîner des recours judiciaires dont on ne peut prédire l'issue.

Plusieurs années s'écouleront avant que nous soyons fixés. Entre-temps, les «happy few» qui tiennent à angliciser leurs enfants ont désormais la recette en main.

Le Devoir

BIRMANIE

Voter sans véritable espoir

Le résultat des législatives du 7 novembre est déjà connu

PATRICE VICTOR

Birmanie, mai 2008. Une semaine après le passage d'un cyclone qui a dévasté le pays, la junte militaire au pouvoir maintient le référendum prévu sur la Constitution. Du fait de la catastrophe, la population a d'autres préoccupations; pourtant, le texte est approuvé par plus de 90 % des voix. Aucun observateur impartial ne croit à ce résultat. Dans quelques jours, le 7 novembre, les militaires organisent cette fois des élections législatives, les premières depuis 20 ans.

«J'espère, sans oser espérer, mais j'irai voter», déclare Thu Wai*, un étudiant birman, à propos du scrutin. Il espère, car, comme l'ensemble de la population, il étouffe sous une dictature qui lui interdit d'héberger des étrangers, censure férocement la presse, dénonce comme criminelle la BBC et enferme à tour de bras journalistes et opposants politiques!

Thu Wai n'est pas le seul à espérer. Nay Yé, un blogueur qui risque des années de prison pour égratigner parfois le régime sur Internet et de sérieux ennuis pour parler à un

journaliste étranger, fait lui aussi preuve d'optimisme: «Je suis favorable aux élections. Après les élections, il y aura un Parlement, ça amènera peut-être un progrès.»

Croyants et non-croyants

Aung Lin est journaliste, un journaliste au chômage, car sa revue a été fermée par la junte. Après les manifestations de septembre 2007, il a été ar-

«Je suis favorable aux élections. Après les élections, il y aura un Parlement, ça amènera peut-être un progrès.»

rêté et condamné à un an et sept mois de prison, accusé sans preuve d'avoir transmis des informations à des médias étrangers. «Pour décider de la sanction, le juge a ouvert une enveloppe du gouvernement où figurait la peine qu'il devait prononcer.» Que pense-t-il des élections? «La Constitution n'est pas démocratique, je vais boycotter les élections, mais je ne veux pas dissuader autrui d'y participer, certains y croient et il y aura peut-être

l'émergence de différents groupes au Parlement.»

Alors que le régime interdit tout véritable débat, au sein de la population l'échange d'idées va parfois bon train. Dans une église baptiste, l'un des responsables présente l'un de ses amis: «C'est un Shan, son parti se présente aux élections contre le gouvernement; moi, je n'y crois pas.» Phyo Win, un traducteur anglais-birman, boycotte les élections. Lui aussi met en cause la Constitution: «Elle n'est pas équitable, un quart des sièges est réservé à l'armée.» Et il avance un autre argument: «La Ligue nationale pour la démocratie ne participe pas au scrutin.»

Suu Kyi

La Ligue nationale pour la démocratie (NLD), c'est le parti d'Aung San Suu Kyi, Prix Nobel de la paix et symbole de la résistance à la dictature, qui avait remporté haut la main les élections de 1990, les dernières à avoir eu lieu en Birmanie, car, au vu des résultats qui



Dans les rues de Rangoon, on ne voit pratiquement que les affiches de l'USDP, parti financé par la junte, qui bafoue sans être inquiété la loi électorale.

ne leur étaient pas favorables, les militaires ont fait main basse sur le pouvoir. La NLD a dénoncé les élections du 7 novembre comme un simulacre et n'y participera pas, ce qui a entraîné son interdiction par la junte! Quant à Aung San Suu Kyi, elle est assignée à résidence, une mesure qui, curieusement, prend fin une semaine après les élections.

Néanmoins, estimant préféré-

nable de participer, un groupe dissident de la Ligue joue le jeu électoral et a fondé pour l'occasion un parti, la Force démocratique nationale (NDF). Il espère faire entendre sa voix dans le prochain Parlement, mais pourra-t-il y tenir une place véritablement représentative? Faute de moyens, il se présente dans seulement quelque 160 circonscriptions contre plus de 1100 pour le parti gouvernemental,

l'USDP (Parti de la solidarité et du développement de l'Union), et pas loin de 1000 pour le NUP (Parti d'Union nationale), un parti proche lui aussi de la junte en dépit de quelques accrochages. Quant aux autres partis — 37 sont autorisés à se présenter —, ils ne pourront pour la plupart faire que de la figuration. Car pour se présenter,

VOIR PAGE C 3: ESPOIR

PERSPECTIVES

Le «vieux» pays



GIL COURTEMANCHE

La colère en France contre la réforme des retraites ne dérouge pas. Elle a atteint un degré de mobilisation accru depuis deux semaines avec la participation au mouvement d'une partie des lycéens, la fermeture des raffineries, le blocus des dépôts régionaux d'essence, un appui jugé suffisant par les syndicats pour qu'ils annoncent deux autres journées d'action dans les semaines qui viennent.

Cette décision de maintenir la pression populaire contre le gouvernement s'appuie aussi sur un large soutien de la population pour les revendications syndicales. Loin de s'affaiblir, malgré les files aux stations d'essence et les bouleversements dans les transports publics, l'approbation des Français pour le mouvement de protestation est passée de 60 % à 67 % au fur et à mesure que l'action syndicale se radicalisait. Voilà un phénomène qui, pour nous, peut sembler paradoxal, sinon aberrant.

De ce côté de l'Atlantique, les commentateurs ont eu vite fait de ressortir leurs clichés folkloriques à propos de la France, qui serait le dernier des «vieux» pays de la postmodernité refusant, comme un Gaulois ignare et têtu, d'accepter le changement et la nécessaire adaptation aux contraintes de la mondialisation et à celles plus récentes provoquées par la crise financière de 2008.

Ces jugements sous-entendent que les Français ressemblent au stéréotype caricatural dont on les affuble: le peuple le plus «chialeux» de l'Occident. Ils disent implicitement aussi que la solution à la crise du financement des retraites ne peut être que bêtement mathématique: puisque le nombre des cotisants baisse et que celui des retraités augmente, il n'existe d'autre solution que celle imposée par le gouvernement Sarkozy, soit l'allongement de la période de travail et l'augmentation des cotisations. Pourtant, d'autres remèdes existent, dont la lutte contre le chômage, qui augmenterait le nombre de cotisants, et le recours à la fiscalité générale (impôts et taxes) pour résorber une partie du déficit du régime qui est financé par l'État actuellement.

Faut-il rappeler qu'en Allemagne, en Espagne et dans plusieurs autres pays européens, le même type de réforme a été jeté dans la rue des millions de personnes dans un passé récent? Il faut aussi ajouter que, par le passé, une précédente réforme des retraites et une loi qui affaiblissait le financement de l'école publique avaient entraîné des mouvements de protestation identiques.

Ces mouvements massifs ne constituent pas une manifestation réactionnaire de défense de privilèges indus ou dorénavant inacceptables, mais plutôt l'adhésion active à un contrat social historique. Cela explique en partie la présence des lycéens dans des manifestations qui théoriquement ne concernent que les vieux ou ceux qui détiennent actuellement des emplois, et bien sûr le large consensus qui se dégage dans l'opinion publique.



En Amérique du Nord, les actions syndicales sont largement perçues comme celles de travailleurs qui défendent leur intérêt personnel, intérêt qui est souvent assimilé à des sortes de privilèges qui ne profitent pas à la société en général et qui iraient même jusqu'à nuire à la prospérité de cette société. Le vocabulaire qu'on emploie illustre bien cette différence. Ici, on parle de «droits acquis» quand on tente de maintenir des gains passés. En Europe, et particulièrement en France, on utilise l'expression «acquis sociaux» pour désigner les régimes particuliers de retraite ou le statut des fonctionnaires de l'éducation. Non seulement leurs gains passés leur appartiennent, mais ils profitent à l'ensemble de la société. C'est ce qu'expliquaient cette semaine deux députés socialistes dans une lettre ouverte: «Depuis 1945 son système de protection sociale sur un pacte de solidarité entre les générations: aux jeunes une formation, aux actifs un travail... aux seniors une retraite... et à tous un accès aux soins.»

À ce qui est perçu comme une attaque frontale contre les fondements du pays, s'ajoute aussi une colère plus générale. On sait fort bien que l'urgence qu'invoque le gouvernement relève beaucoup plus de la crise budgétaire que d'échéanciers lointains. En France et partout en Europe ou presque, on refuse de payer pour une crise qui n'est pas celle des travailleurs, mais celle provoquée par l'avidité économique financière et les prédateurs de la spéculation. Partout, en Espagne, en Grèce, en Irlande, en France, l'État s'est lancé dans un déficit énorme pour sauver le système bancaire qui, grâce à cette transfusion sanguine, a rapidement retrouvé des signes indécents de prospérité. La France est aussi scandalisée par les histoires d'évasion fiscale des plus riches (l'affaire Bettencourt, notamment) et par le réel préjugé favorable du gouvernement Sarkozy à l'égard des grandes fortunes. La réforme des retraites, qui pénalise surtout ceux qui commencent à travailler très jeunes et les femmes dont les carrières sont interrompues par le soin apporté aux enfants, vient s'ajouter à ce ras-le-bol qui dit: «Nous en avons marre de payer pour des problèmes que nous n'avons pas causés.»

Dernière différence fondamentale qui fausse l'analyse de ceux qui n'utilisent que des paramètres locaux: ici, les affaires et la crise des finances publiques suscitent, non pas la colère, mais le désengagement politique, repli que les analystes trouvent normal. Dans le «vieux» pays si ringard pour les lucides, les mêmes causes augmentent le militantisme politique. La vieillesse possède peut-être quelques vertus toniques.

Des résultats mirobolants pour Apple

Pomme de discorde

Steve Jobs est-il trop confiant?

Avec la publication de ses profits records cette semaine, Apple a profité de l'occasion pour dénigrer ses concurrents. Dans la guerre des titans, tout est permis. Nouveau chapitre dans une lutte sans merci.

FRANÇOIS DESJARDINS

Dans un premier temps, il y a le profit. Les résultats du troisième trimestre qu'Apple a dévoilés lundi, un profit de 4,3 milliards sur des revenus de 20,3 milliards, constituent pour elle un nouveau record. Mais, dans un deuxième temps, il y a l'insolence. Celle d'un patron qui, feignant l'improvisation, s'est présenté à la conférence téléphonique pour parler — le mot est faible — de sa compagnie et de la concurrence.

Quiconque a déjà écouté les conférences téléphoniques données par les patrons de grandes compagnies, un exercice qui consiste souvent à réciter des chiffres et à répondre aux questions d'analystes congratulatoires, sait que ces patrons font preuve d'une grande prudence. En dire le moins possible à propos du prochain trimestre. Le moins possible à propos des acquisitions envisagées. Le moins possible à propos des autres joueurs de l'industrie.

La sortie de Steve Jobs lundi était tout sauf ça. Le patron d'Apple a tiré sur tout ce qui bouge: Research in Motion, Google et son système Android qu'on retrouve sur les téléphones de Motorola et de Samsung, son ancien rival Microsoft, les nouvelles tablettes plus petites que le iPad, etc. Une sortie résumant parfaitement, en gros, la confiance agressive d'une compagnie qui a décidé de bonifier sa stratégie de terrain d'une rhétorique de guerre belliqueuse. Et ça ne fait que commencer.

Le quart du marché

«Nous avons maintenant dépassé Research in Motion [RIM, fabricant du BlackBerry] et je ne les vois pas nous rattraper dans un avenir prévisible», a-t-il dit. En effet, au cours de son trimestre, Apple a vendu 14,1 millions d'appareils iPhone, comparativement à 12,1 millions de BlackBerry chez RIM. «Nous sommes déterminés à gagner.» Et RIM, a-t-il ajouté, aura à «sortir de sa zone de confort» et à se concentrer sur sa transformation en fournisseur de plateforme-logiciel. «Ça va être un défi pour eux.»

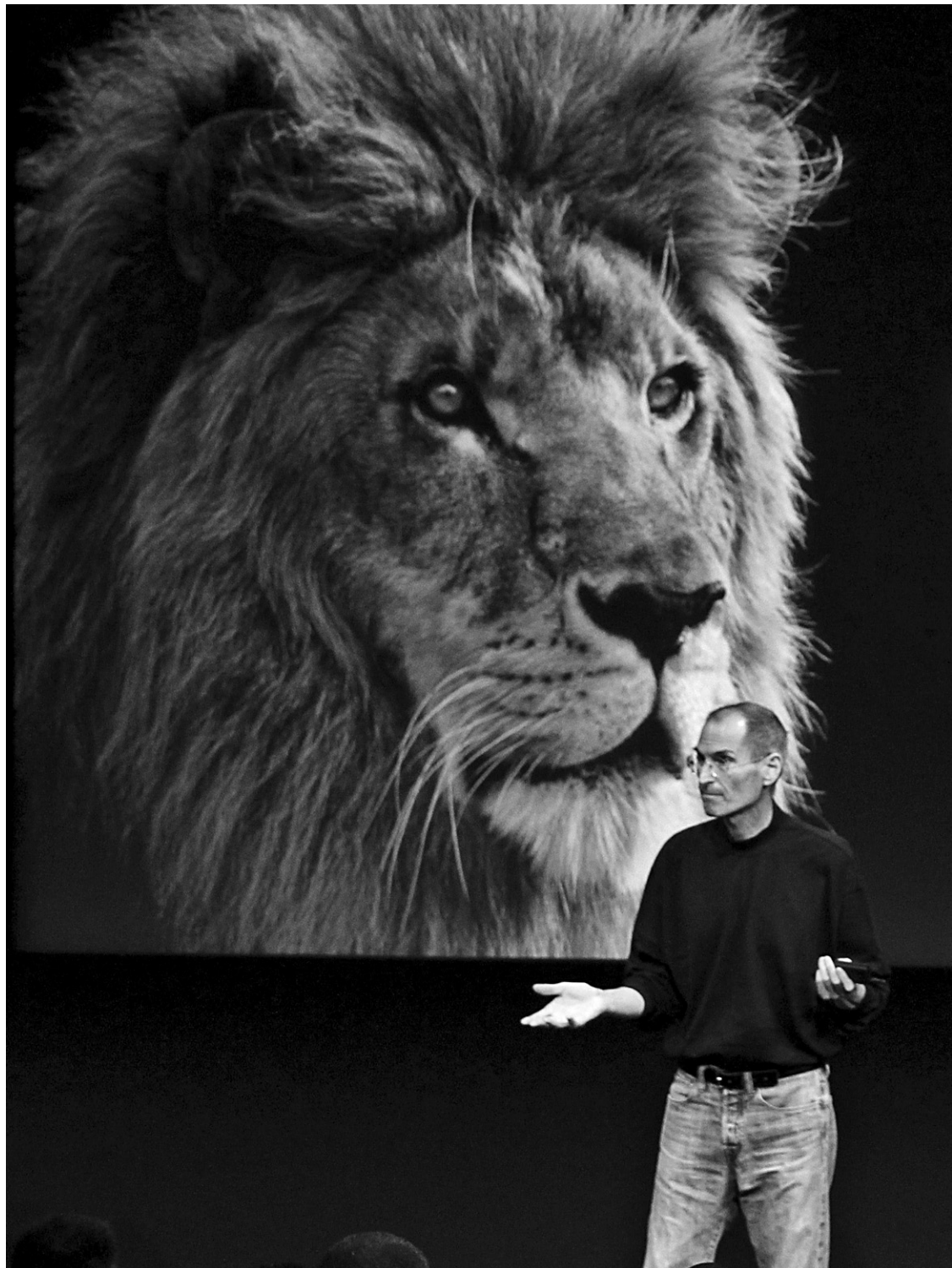
Selon les dernières données, Apple contrôle aujourd'hui environ 24 % du marché du téléphone intelligent aux États-Unis. Bien qu'elle ait perdu du terrain, RIM occupe encore 38 % du marché. En troisième place et en rapide croissance, à environ 20 %, figurent les téléphones qui utilisent le système d'exploitation Android, qui est géré par Google et dont le code source est ouvert, contrairement à celui d'Apple.

Mais Apple n'est pas qu'un fabricant de téléphones. C'est le maître d'œuvre d'un nouvel écosystème d'appareils, de logiciels et de contenu de consommation, qu'il contrôle au quart de tour. Comme aucune autre compagnie ne l'a fait jusqu'ici.

Baveux?

Le patron d'Apple a continué. Au sujet d'Android: «Nous pensons qu'Android est très, très fragmenté, et qu'il se fragmente de jour en jour.» Au sujet des tablettes dont l'écran fait sept pouces, soit trois de moins que le iPad: «C'est trop petit pour ce que les gens veulent faire là-dessus», a-t-il dit en suggérant qu'il faudrait se réduire le bout des doigts avec du papier de verre pour être capable de s'en servir.

Baveux? Peut-être. Mais il n'est pas le seul à croire qu'Apple, que plusieurs donnaient pour



NORBERT VON DER GROEBEN REUTERS

Steve Jobs a des ambitions pour Apple.

morte aussi récemment que dans les années 90, jouit d'une avance certaine. «Nous sommes d'accord avec ce qu'il dit», a écrit Michael Walkley, analyste chez Canaccord Genuity, dans une note à ses clients. En gros, selon lui, «cet écosystème d'Apple va permettre à la compagnie de maintenir, voire d'augmenter, sa part de marché dans les téléphones intelligents et d'occuper une place importante dans ce nouveau créneau qu'est celui des tablettes.»

La réplique ne s'est pas fait attendre. Le lendemain, le patron de RIM, Jim Balsillie, a parlé du «champ de distorsion d'Apple», une expression consacrée dans le monde techno qui fait référence à l'état d'esprit d'une compagnie — et de ses fidèles — convaincue de la supériorité de ses produits. Un jour, a-t-il dit, les gens «à l'intérieur de ce champ vont regretter qu'on leur raconte seulement la moitié de la vérité.»

«Si les efforts d'Apple visent à contrôler cet éco-

système et à gérer une plateforme cadencée semblant bons pour Apple, les développeurs veulent un plus grand choix et les consommateurs veulent pouvoir accéder à des sites Internet qui utilisent la programmation Flash [que Steve Jobs déteste et que les appareils d'Apple ne reconnaissent pas], a ajouté M. Balsillie. L'avenir dira s'il a raison.

Apple, pour le moment, est très axée sur l'individu consommateur. Les analystes s'interrogent déjà sur la prochaine étape: le milieu des affaires d'Apple contient environ 42 milliards en liquidités. Par exemple, mettre la main sur Dell, et faire une entrée dans le créneau de l'informatique d'entreprise, coûterait un peu moins de 30 milliards.

Les paris sont ouverts.

Le Devoir

Scrutin de mi-mandat

Obama peut-il sauver les démocrates?

LUC VINOGRADOFF

Devant quelque 10 000 personnes réunies au Convention Center de Portland, Barack Obama a tenté de faire passer un message clair mercredi. «Les républicains pensent que vous allez oublier, parce que vous êtes en colère, a-t-il lancé. Mais cette élection ne doit pas être celle de la colère, ni celle de la peur. Cette élection doit être celle du choix, et les enjeux ne pouvaient pas être plus importants.»

Conscient que les deux dernières semaines avant le scrutin seront cruciales, le président a prévu un planning chargé: meetings de campagne dans cinq États, soirées de collecte de fonds et réunions de quartier, sans compter une apparition assez attendue dans le *Daily Show* prévue la semaine prochaine.

Le but avoué est de mobiliser l'électorat qui l'a porté à la Maison-Blanche en 2008, jeunes et femmes en tête. «Notre mission dans les deux dernières semaines est de motiver les gens et de leur faire comprendre qu'il y a de vrais enjeux dans cette élection, donc qu'il est important d'y participer», a expliqué son conseiller David Axelrod.

La première étape sera la côte ouest, bastion démocrate où plusieurs sénateurs sortants sont en mauvaise posture. Celui de l'Oregon, John Kitzhaber, contraint à jouer les prolongations par un ancien joueur de la NBA, mais surtout les deux sénatrices de la Californie, Patty Murray et Barbara Boxer.

La victoire dans ces deux scrutins, considérée comme acquise il y a encore quelque temps, est cruciale pour la Maison-Blanche. Les républicains disposent de 41 sièges sur 100 au Sénat et ont besoin de remporter sept des huit scrutins où le sor-

tant est un démocrate pour en prendre le contrôle. Des succès républicains en Californie et dans l'État de Washington seraient annonciateurs d'un véritable désastre électoral pour les démocrates.

En Oregon et en Californie, comme dans le Nevada où le leader démocrate au Sénat Harry Reid est légèrement devancé, la situation économique est le sujet central de l'élection. Un sondage Bloomberg réalisé au début du mois d'octobre rapporte que le chômage est la préoccupation majeure pour la moitié de l'électorat américain. La tendance est encore plus importante dans ces trois États, où les déficits s'envolent et le taux de chômage dépasse le niveau national de 9,6 %.

Dans une analyse de ce scrutin, l'IFOP estime que la perte de confiance des électeurs envers les démocrates s'explique de deux façons: d'abord, l'incapacité à résoudre les problèmes économiques: déjà, en 2008, dans le contexte de crise économique débutante, la question de l'emploi polarisait l'attention des électeurs. À l'époque, ils faisaient davantage confiance aux démocrates pour rétablir l'économie, ce qui avait fortement contribué à la victoire de Barack Obama. Depuis, la situation s'est retournée et les républicains paraissent désormais plus crédibles.

La toxicité d'Obama

Mais aussi la popularité exécrable du Congrès, et en particulier des élus sortants: le Congrès fait l'objet d'un taux d'approbation particulièrement bas: seuls 21 % des Américains approuvent le travail réalisé [...]. Ce mécontentement se reporte logiquement sur ses membres: seuls 9 % des Américains estiment qu'ils «méritent d'être réélus», contre 79 % qui considèrent qu'il faut «donner leur chance

à de nouvelles personnalités».

Devant cet ensemble de tendances négatives, le Parti démocrate compte sur la figure du président pour entamer un redressement. Si l'IFOP prédit que les élections de mi-mandat 2010 ne seront pas «polarisées par la figure du président, qui ne servira ni de totem ni d'épouvantail», plusieurs observateurs commencent à se poser la question. En penchant sérieusement pour la deuxième option.

Avec de nombreuses études d'opinion à l'appui, le sondeur Steve Lombardo compare les réformes d'Obama à «un boulet que traîne le Parti démocrate». En conséquence, «les élus démocrates vont peut-être connaître une défaite historique le 2 novembre». Lombardo souligne trois facteurs-clés pour soutenir son analyse.

■ Le taux d'approbation du président dans les circonscriptions disputées est toxique. Il est tout simplement en train de tuer les démocrates qui se présentent dans ces circonscriptions.

■ La perception qu'ont les électeurs de la position d'Obama sur un certain nombre de dossiers cruciaux est épouvantable.

■ Obama a perdu les électeurs indépendants pendant l'été 2009 avec sa réforme de l'assurance maladie et il ne les a jamais récupérés.

Real Clear Politics rapporte des exemples concrets de cette «toxicité» d'Obama. Le site raconte les rapports de force dans trois circonscriptions — la 24^e de la Floride, la 4^e du Colorado et la 16^e de l'Ohio — contrôlées par les démocrates depuis 2008. Dans les trois cas, les élus ont voté à la dernière minute en faveur de la réforme de l'assurance maladie après avoir longuement tergiversé. Dans les trois cas, ils sont donnés perdants. «La règle, conclut l'auteur, semble être qu'un vote pour l'ObamaCare est synonyme de fin de carrière politique.»

Le Monde

PERSPECTIVES

Les contribuables sont en colère contre leurs élus

La course à la mairie de Toronto se décidera au photo-finish

La course à la mairie de Toronto risque de se décider au photo-finish lundi. Le suspense ne compense toutefois pas le dépit que cette campagne négative a nourri, un dépit que sont venues accentuer la comparaison avec la course pour Calgary et l'élection lundi dernier de son jeune maire, Naheed Nenshi.

MANON CORNELLIÉ

Ce sera George Smitherman, faute de mieux. On peut résumer à quelques mots la prise de position du *Globe and Mail* au sujet de la course à la mairie de Toronto, des mots qui disent tout. Après des mois de campagne officielle et officielle, beaucoup de Torontois restent encore sur leur faim. Plusieurs ne voteront pas pour une vision qui les emballe, mais simplement pour bloquer un candidat qui leur fait peur: Bob Ford, le meneur de la course il y a encore un mois. D'autres, au contraire, appuieront ce dernier parce qu'il a su canaliser leur colère.

Depuis des mois, les Torontois sont effectivement en colère contre leurs élus municipaux, qu'ils trouvent trop gâtés alors qu'eux sont trop taxés, souffrent de la congestion routière, d'une bureaucratie trop lourde, de services défectueux et de transports en commun inadéquats. Ils sont fâchés au point où, à la mi-septembre, presque la moitié d'entre eux se disaient prêts à élire à la mairie un conseiller populiste et très conservateur dont le seul rêve est de mettre la hache dans les dépenses et les taxes, c'est-à-dire Bob Ford.

Bob Ford, un homme opposé au mariage gai, aux voies cyclables et à l'arrivée d'encre plus d'immigrants à Toronto, a donc surpris, mais aussi donné le ton à toute la campagne. Champion autopromu du contribuable, il a forcé tout le monde à débattre sur son terrain, celui des taxes et des dépenses, loin des visions plus larges ou à long terme de la ville.

L'éventualité de sa victoire a toutefois eu l'effet d'un électrochoc. Quatre candidats ont abandonné la course, dont Sarah Thomson qui a dit le faire pour ne pas favoriser la division du vote qui contribuerait à une victoire de M. Ford. Une coalition de citoyens et d'organismes sociaux, environnementaux, artistiques et syndicaux s'est aussi formée à la fin de septembre pour élargir et relever le débat. OneToronto.ca n'a pris position en faveur d'aucun des trois candidats restants, mais a clairement fait comprendre son opposition à Bob Ford, explique Roger Keil, directeur du City Institute de l'Université York et signataire de OneToronto.ca.

Résultat: à moins d'une semaine du vote, un sondage Angus-Reid mettait Bob Ford au coude à coude avec celui qu'il devançait par plus de 24 points à la mi-septembre, selon une autre firme de sondages. L'ancien ministre provincial George Smitherman, un politicien de carrière ouvertement gai — qui a tenté pendant un moment de jouer la carte du conservatisme fiscal avant de remettre en valeur ses penchants plus progressistes sur le plan social — ne traînerait maintenant que par un seul point. Aussi bien dire rien.

Contrastes

Les deux hommes sont très différents l'un de l'autre, quasiment des opposés. Conseiller d'Étobicoke pendant 10 ans, Bob Ford est un homme d'affaires banlieusard, populiste et terre à terre qui défend l'usage de la voiture et montre peu d'intérêt pour les arts. George Smitherman a tout du citoyen branché, amateur de culture, proche des élites politiques, économiques et universitaires. Député à Queen's Park pendant presque 11 ans, il a été ministre dans le gouvernement libéral de Dalton McGuinty pendant trois ans, poste qu'il a quitté pour se lancer dans cette course.

Le troisième candidat, Joe Pantalone, est franchement à gauche, associé aux syndicats et au NDP, mais aussi à l'administration sortante. Bien que sa compétence ne fasse aucun doute, il souffre du phénomène «Anybody but Ford» (n'importe qui sauf Ford), un mouvement bien



MARK BLINCH REUTERS

Les Torontois ont eu droit à une campagne négative, qui laissera un arrière-goût.

réel. Au moins un syndicat l'a, pour cette raison, abandonné pour se ranger derrière M. Smitherman.

Lors de son enquête, Angus-Reid a demandé aux répondants s'ils allaient voter pour leur favori ou pour bloquer un candidat particulier. Environ 21 % des gens ont dit qu'ils voteraient de façon stratégique. Chez les partisans de M. Smitherman, 40 % expliquaient ainsi leur vote. «Ce qui signifie que M. Smitherman est devenu le candidat stratégique», résume Jodi Shanoff, vice-président de la firme.

Myer Siemiatycki, de l'Université Ryerson, pense que le bruit fait par Mme Thomson lorsqu'elle s'est retirée a contribué à changer le climat de la campagne. Elle a exprimé tout haut l'inquiétude que suscitait la possible élection de Bob Ford, ce qui a incité bien des gens à jeter un second regard sur les politiques du candidat. Et quand Rocco Rossi s'est retiré à son tour, l'avertissement aux Torontois est devenu plus clair, dit-il, surtout qu'il s'ajoutait au message lancé par la société civile à travers OneToronto.ca.

Quatre candidats se sont retirés de la course pour barrer la route de la mairie à Bob Ford

«On a aussi toujours senti que Bob Ford avait fait le plein rapidement d'appuis solides et que son potentiel de croissance était limité. Or le nombre d'indécis est demeuré élevé jusqu'à très récemment. Et quand ces gens ont commencé à porter attention à la campagne, ils sont, pour la plupart, allés vers M. Smitherman», explique Eric Miller, directeur du Cities Centre, de l'Université de Toronto. Le retrait des autres candidats, une campagne plus assidue de M. Smitherman et un examen plus attentif des politiques de Bob Ford ont fait le reste, pense-t-il. La question cruciale maintenant est de savoir si les partisans de M. Pantalone dériveront vers un autre candidat et, si oui, lequel. M. Smitherman est donné favori, mais rien n'est encore joué.

L'herbe verte de Calgary

Tout le monde reconnaît à Bob Ford le mérite d'avoir su prendre le pouls de l'électorat torontois et de lui avoir donné un exutoire. «Il a su très tôt jauger l'opinion et voir où il pourrait avoir du succès», note Roger Keil. M. Ford n'a toutefois pas su franchir l'étape suivante, soit l'élaboration d'un programme solide et cohérent pour corriger les problèmes qu'il avait lui-même relevés.

Et c'est ce qui distingue ce candidat inattendu de celui de Calgary, Naheed Nenshi, lui aussi venu de nulle part. Ce dernier avoue lui-même s'être lancé dans la course pour élever la teneur du débat. Agé de 38 ans, il ne croyait pas pouvoir gagner, mais il avait des idées. Professeur d'université et homme d'affaires, il a longtemps écrit une chronique sur les affaires municipales dans le *Calgary Herald* et collaboré à un livre sur le développement harmonieux des villes.

Comme Bob Ford, il n'avait pas de grosse machine et a utilisé les médias sociaux pour diffuser ses positions. Mais la teneur de ces dernières était différente. Fier du dynamisme de sa ville, M. Nenshi se projetait dans l'avenir. Son message a trouvé écho dans la presse traditionnelle, car il était crédible et éloquent. L'envers de Bob Ford, qui a perdu des plumes au fur et à mesure que les détails de son programme étaient passés à la loupe.

combat de David contre Goliath, à ceci près que Goliath est assuré de l'emporter. Hormis les militaires qui disposent de sièges réservés, ce sont les membres de l'USDP qui formeront l'essentiel du Parlement chargé d'élire le futur président, avec parmi eux le chef de la junte, le général Than Shwe, et une dizaine d'autres hauts gradés qui ont démissionné en août de l'armée, sans doute pour réapparaître en civil dans le prochain gouvernement. «Les élections, ce sont les généraux qui changent d'habit, c'est tout», nous confiait Thu Wai, l'étudiant qui ira cependant voter.

Laisserés pour compte

Mais ces subtilités et le système électoral relativement complexe échappent à une grande partie de la population, qui n'attend pas grand-chose de ces élections, d'autant que le gouvernement ne lui explique pratiquement rien et que l'opposition n'en a pas les moyens. Ainsi ce vendeur clandestin d'antennes paraboliques (on voit des paraboles partout) qui explique qu'elles sont interdites, mais que l'on en vend sous le manteau, tandis que le gouvernement ferme les yeux. Que pense-t-il des élections? «Je ne m'y intéresse pas, je ne suis pas bien informé. J'irai voter, mais je ne sais pas pour quel parti.»

Dans un village non loin de Rangoon, Mme Da



REUTERS

Après avoir tiré de l'arrière par 24 points, George Smitherman est maintenant au coude-à-coude avec Bob Ford.

Politologue à la Mount-Royal University de Calgary, David Taras souligne que la colère grondait aussi à Calgary, mais M. Nenshi est parvenu à élever le débat et à transformer le désir de changement en autre chose qu'un accès de colère. Il a aussi su mobiliser les jeunes. «Si les jeunes votaient au fédéral, Stephen Harper ne serait pas premier ministre. Si les jeunes n'avaient pas voté, M. Nenshi ne serait pas maire aujourd'hui», résume M. Taras.

George Smitherman n'a rien lui non plus d'un Naheed Nenshi. Hésitant entre l'image conservatrice qu'il voulait projeter pour séduire les partisans de M. Ford et celle plus progressiste capable d'attirer ceux des autres candidats, il a nourri le doute pendant un bon moment avec ses positions jugées souvent trop vagues. Son expérience passée, sa réputation et le rejet de Bob Ford lui ont sauvé la mise, car il n'a pas fait une très bonne campagne, juge Roger Keil. «En fait, il n'a rien fait pour attirer lui-même ces appuis», renchérit son collègue Robert Drummond.

Affaire d'image

En attendant le résultat du vote de lundi, bien des Torontois se demandent si le résultat changera la perception de leur ville, comme celle de M. Nenshi l'a fait pour Calgary. «Son élection donne une image plus juste de Calgary. Cette ville est une de celles qui accueillent le plus d'immigrants. Sa population est plus jeune que la population générale et elle est plus tournée vers le monde et progressiste que les gens ne le croient. À chaque élection, près de 40 % des électeurs albertains, y compris à Calgary, ne votent pas conservateur», souligne David Taras.

À Toronto, l'élection de George Smitherman ne changerait pas beaucoup la perception de la ville, conviennent les experts. L'élection de Bob Ford, par contre, enverrait un message plus occupant. «Ce serait un sérieux pas en arrière pour Toronto, un repli de ville internationale vers une cité refermée sur elle-même, ce qui n'est pas le reflet de la réalité. Cela pourrait causer des dommages durables», craint Eric Miller. Et il n'est pas le seul.

Collaboratrice du Devoir

Une province sale



MICHEL DAVID

L'histoire des relations fédérales-provinciales enseigne qu'il est préférable d'attendre que les signatures soient apposées au bas d'une entente avant de se réjouir. Comme chacun le sait, le diable se cache dans les détails.

Le premier ministre Stephen Harper avait promis de régler la fameuse question du «pouvoir de dépenser» dans les champs de compétence provinciale, qui n'a aucune assise constitutionnelle, mais qu'Ottawa exerce allégrement depuis des décennies. Pourtant, aucune solution ne pointe à l'horizon. Benoît Pelletier, qui s'était fait l'apôtre d'un fédéralisme de «courtoisie», avait déchanté en prenant connaissance de l'arnaque proposée par Ottawa à l'automne 2007.

Cette fois-ci, Nathalie Normandeau croit avoir à portée de main une entente qui permettrait au Québec d'exploiter le pétrole du golfe Saint-Laurent. Jeudi, M. Harper a indiqué qu'il était maintenant prêt à «discuter» pour arriver à un règlement analogue à celui qui permet depuis longtemps à Terre-Neuve d'exploiter le gisement Hibernia. On verra bien.

Personne ne croit que le belliqueux premier ministre de Terre-Neuve, Danny Williams, va assister en spectateur à ces négociations. Déjà obsédé par l'idée que sa province se fait voler son électricité, la perspective de se faire damer le pion par le Québec lui sera insupportable.

La plus grande partie du gisement Old Harry, qui serait encore plus important qu'Hibernia, est située du côté québécois de la frontière maritime avec Terre-Neuve, qui conteste le tracé de la «ligne Stanfield» fixée en 1964. À Québec, on craint qu'un arbitrage soit nécessaire, avec toute l'incertitude que cela comporte.

Cette semaine, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une motion qui demandait à l'Office Canada-Terre-Neuve sur les hydrocarbures extractifs d'attendre les résultats des études environnementales commandées par le Québec, qui seront terminées en 2012, avant d'autoriser de nouveaux relevés sismiques et d'éventuels forages sur le gisement Old Harry.

La encore, il serait hasardeux de compter sur la coopération de M. Williams. Dès que la compagnie Corridor Resources, qui a déjà effectué des relevés, sera prête à forer, elle pourra certainement compter sur sa diligence.

Quelle sera l'attitude d'Ottawa? L'Office Canada-Terre-Neuve est un organisme indépendant, a fait valoir M. Harper. Quand on sait le peu de cas qu'il fait de l'indépendance de tous les organismes qui ne sont pas de son avis, cette soudaine déférence est plutôt suspecte.

Comme son nom l'indique, l'Office est un organisme paritaire. Pour obtenir l'accord de Terre-Neuve à un éventuel moratoire, il faudra vraisemblablement lui offrir une forme de compensation.

Malgré les lamentations de Terre-Neuve, aucun gouvernement québécois n'a accepté de rouvrir le contrat signé en 1969, qui permet au Québec d'acheter à bas prix l'électricité produite à Churchill Falls jusqu'en 2041 et de la revendre avec un profit substantiel. Celui de M. Charest ne le fera certainement pas.

À la grande indignation de M. Williams, Hydro-Québec a également refusé que Terre-Neuve utilise ses lignes de transport pour acheminer vers le marché américain l'électricité qui sera éventuellement produite par le développement du Bas-Churchill. En retour d'un accord sur Old Harry, le gouvernement Charest pourrait-il se montrer plus ouvert? À moins qu'Ottawa ne donne sa bénédiction au projet d'un câble sous-marin qui permettrait à l'électricité du Labrador de contourner le Québec?

Pourquoi, après des années de silence, M. Harper est-il soudainement prêt à «discuter» avec le Québec? Si Ottawa a intérêt à le maintenir dans la dépendance de la péréquation, comme le dit le PQ, pourquoi lui permettre de s'en affranchir grâce au pétrole?

À Québec, on laisse entendre que le premier ministre canadien en a assez d'entendre le gouvernement Charest critiquer les sables bitumineux et les politiques — ou l'absence de politique — des conservateurs pour lutter contre les changements climatiques. Avec son hydroélectricité, le Québec a beau jeu de jouer au vert. S'il devient à son tour une province «sale», il deviendra plus gênant pour lui de faire la leçon aux autres.

Plus encore que les gaz de schiste, le débat sur le pétrole du golfe Saint-Laurent risque de provoquer une levée de boucliers. Il suffit d'imaginer les conséquences d'une explosion comparable à celle de la plateforme Deepwater Horizon dans le golfe du Mexique à 80 kilomètres des îles de la Madeleine.

Encore faut-il se demander si le Québec a encore le choix. À partir du moment où Terre-Neuve entend exploiter la partie du gisement Old Harry située dans ses eaux, le risque pour l'environnement devient inévitable. Faudrait-il se priver au surplus des bénéfices colossaux qu'on pourrait tirer du pétrole?

Au lieu de le démoniser, il faudrait peut-être remerciez Danny Williams de nous donner bonne conscience en nous plaçant devant un fait accompli. Sans lui, qui sait combien de référendums cela prendrait pour nous décider? Et si on devient une province sale, on saura qui blâmer!

mdavid@ledevoir.com

ESPOIR

SUIITE DE LA PAGE C 1

chaque candidat doit payer une taxe de 500 \$, une petite fortune dans un pays où la plupart des fonctionnaires gagnent moins de 50 \$ par mois.

Organiser une réunion électorale tient du chemin de croix. Il faut demander l'autorisation une semaine à l'avance, indiquer le nombre de personnes qui seront présentes et fournir la biographie de chacun des orateurs. Tout tract ou publication est soumis à la censure préalable, avec interdiction de critiquer le gouvernement. Quant aux brèves interventions à la radio et à la télévision, elles doivent être enregistrées au préalable et soumises pour approbation à la commission électorale. Dans les rues de Rangoon, on ne voit pratiquement que les affiches de l'USDP, parti financé par la junte, qui bafoue sans être inquiété la loi électorale interdisant à un parti politique de bénéficier du soutien de l'État. Et il a les moyens de faire taire la moindre critique: en septembre, la censure avait laissé passer une caricature légèrement ironique à son égard dans le magazine, *Favorite News*. L'USDP s'est plaint et *Favorite News* a été suspendu pendant deux semaines. Autrement dit, la censure est au service de l'USDP.

Aussi le scrutin ressemble-t-il beaucoup au

Wint est assez représentative d'une partie de la population. Elle ne possède ni télé ni radio et, comme il n'y a pas de marchand de journaux à proximité, elle ne sait pas trop ce qui se passe en dehors de son village. «Je ne connais rien à la politique. Pour les élections, je ferai ce qu'on me dira», confie-t-elle. Quant à sa fille de 13 ans, elle a passé en tout et pour tout deux ans à l'école et sait à peine lire et écrire. Elle travaille comme bonne à tout faire pour 20 \$ par mois, sans horaire précis ni jour de congé attribué, et ne se sent guère concernée par les élections.

Néanmoins, à l'image de ce chauffeur de taxi qui, passant non loin de University Avenue, où réside Aung San Suu Kyi, s'exclame: «Une dame très courageuse habite là», l'ensemble de la population parle avec respect de «la dame», ainsi que tout le monde la désigne. C'est elle, la dirigeante légitime de la Birmanie, mais elle ne peut ni se présenter aux élections ni voter. Décidément de bien étranges élections...

Collaboration spéciale

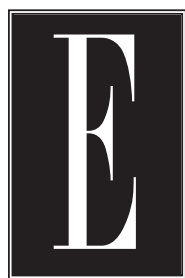
* Ce nom ainsi que tous les autres dans cet article ont été changés de manière à ne pas faire courir de risque à ceux qui nous ont parlé.

ÉDITORIAL

Protection des sources

Quelle victoire?

La décision rendue hier par la Cour suprême dans l'affaire MaChouette a le mérite d'assurer l'uniformité, partout au pays, au civil comme au criminel, du mécanisme d'évaluation de la confidentialité des sources. Mais contrairement aux apparences, elle ne témoigne pas d'une avancée de cette protection.



En mai dernier, dans une affaire portant sur un article du *National Post* concernant l'ex-premier ministre Jean Chrétien, la Cour suprême avait rendu une décision majeure en matière de protection des sources journalistiques, affirmant que celle-ci n'est pas absolue et relève du cas par cas. À la base, soulignaient les juges, aucun journaliste ne peut garantir une totale confidentialité à une source. Pour trancher de telles causes, il faut plutôt suivre, dans chaque cas, une démarche en quatre temps appelée test de Wigmore.

Dans les médias, les mots «défaite», «déception» avaient alors fusé pour déplorer cette décision qui ne protégeait que bien timidement les sources journalistiques.

La cause R. c. *National Post* ayant toutefois pour contexte une enquête criminelle, elle ne disposait pas de la protection des sources en droit civil québécois, qui sert de cadre au litige opposant, sur fond de scandale des commandites, le Groupe Polygone et le journaliste du *Globe and Mail* Daniel Leblanc. La précision a été apportée hier: même en droit civil du Québec, c'est aussi le test de Wigmore qui s'applique, a indiqué la Cour suprême. Mais, surprise, là où les critiques pleuvaient il y a cinq mois, c'est le mot «victoire» qu'on entendait hier!

La protection des sources n'est pourtant pas plus assurée aujourd'hui qu'au printemps dernier. Nous pouvons espérer que «MaChouette», cette célèbre source du journaliste Leblanc — que lui-même qualifie de «source exemplaire» — restera protégée lorsque le dossier retournera en Cour supérieure (vraie conclusion du jugement de la Cour suprême), mais nous n'en avons aucune certitude. Cela fait un bien mince filon pour clamer victoire.

Il est vrai que le juge Louis LeBel, qui s'exprimait au nom de l'ensemble de la Cour, souligne que le juge qui sera confronté à la demande d'identifier «MaChouette» doit, dans son analyse, garder «à l'esprit que le public a un intérêt élevé dans le journalisme d'enquête», ce qui est en soi une position forte quand on sait à quel point dans le passé bien des juges ont associé la protection des sources à une tocade journalistique. Le juge LeBel insiste: «Les tribunaux ne devraient contraindre un journaliste à rompre une promesse de confidentialité faite à une source qu'en dernier recours.»

Néanmoins, et c'est ce qu'elle avait conclu déjà en mai, la Cour suprême estime qu'au final, c'est aux médias «de démontrer que l'intérêt de préserver la confidentialité de la source du journaliste l'emporte sur l'intérêt public à la divulgation, que la loi impose normalement». C'est là un très lourd fardeau. Tous les médias qui pratiquent le journalisme d'enquête le savent: les mises en demeure suivent quasi systématiquement les reportages faisant état de pratiques douteuses ou révélant des faits controversés. C'est une méthode pour faire taire les journalistes, particulièrement utile pour ceux qui ont les moyens financiers de mener de longues batailles juridiques. Peu de médias ont les ressources pour contrer de telles manœuvres. Mais comme la Cour suprême fait de la protection des sources une exception, les médias, pour se défendre, devront encore se battre jusqu'au bout quand leurs reportages seront trop dérangeants.

Pour la santé de notre démocratie, il aurait mieux valu que la protection des sources soit la règle qu'on ne pourrait lever qu'à coups d'arguments démontrés par ceux qui s'en plaignent.

Réforme des retraites en France

L'entêté Sarkozy

Aux micros des radios comme des télévisions, les membres du gouvernement Sarkozy assignés à la défense de la réforme des retraites entonnent tous la rengaine de l'essoufflement du mouvement social. Soit ils sont dans l'illusion, soit ils sont dans le déni de réalité. Car les chiffres dressent un constat contraire à la partition composée à l'Élysée et reprise en chœur par les ministres et le premier d'entre eux: François Fillon. En effet, les sondages publiés au cours des deux derniers jours démontrent que les syndicats sont en train de gagner la guerre qui se joue sur le terrain de l'opinion publique.

Pas moins de 69% des Français approuvent les grèves et manifestations, une hausse de 2% en une semaine seulement; près de 80% d'entre eux veulent que le président négocie sa réforme au lieu de l'imposer; 46% soutiennent le blocage des raffineries, une augmentation inattendue de 4%. Quand on songe que la France présente le plus faible taux de syndicalisation dans l'hémisphère occidental, que chaque journée non travaillée se traduit par une soustraction sur la paye et qu'il n'y a pas de fonds de grève, on ne peut que constater que le degré de mobilisation est très prononcé.

Il l'est d'autant plus que les citoyens de ce pays réalisent bien que Sarkozy a ordonné le recours au vote bloqué, la version française du bâillon, arrêtant du coup les débats au Sénat. Preuve, comme si besoin était, que ce président est constant sur un front, et un seul, l'inflexibilité. Il aime les rapports de force musclés. À l'apaisement, au dialogue, il préfère le combat. Toujours, il impose, impose, impose.

Depuis qu'il est à l'Élysée, il s'est même imposé à Matignon, mettant un terme à une division des fonctions qui, depuis la Constitution de 1958, stipulait que le président dressait la feuille de route, qu'appliquait le premier ministre, et faisait les arbitrages. Là, il s'est tellement impliqué qu'il a du coup mis en veilleuse les instruments ou outils tactiques mis à la disposition de son poste. En clair, il est aussi imputable que le premier ministre.

À lire les journaux, à écouter les propos formulés par les Français, on réalise que ces derniers ont tracé la diagonale entre cette réforme et la crise financière. Pour la majorité d'entre eux, Sarkozy a conçu ce bouleversement des retraites pour leur faire payer la descente aux enfers du système bancaire. Ce sentiment d'injustice est d'autant plus ancré en eux que le bouclier fiscal permettant aux plus riches d'être encore plus riches est toujours en place. Soit dit en passant, cette réforme des retraites n'a jamais été évoquée lors de la campagne électorale pour la bonne et simple raison que l'actuel président était alors opposé à toute modification après celles négociées par Fillon en 2003.

Cela étant, le vote au Sénat a beau avoir eu lieu, les syndicats n'entendent pas baisser la garde. Deux autres journées d'actions diverses sont au programme des prochains jours. Si le soutien de l'opinion publique ne faiblit pas, alors il est possible que l'enlèvement l'emporte sur l'essoufflement tant souhaité par Sarkozy.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSE BOILEAU

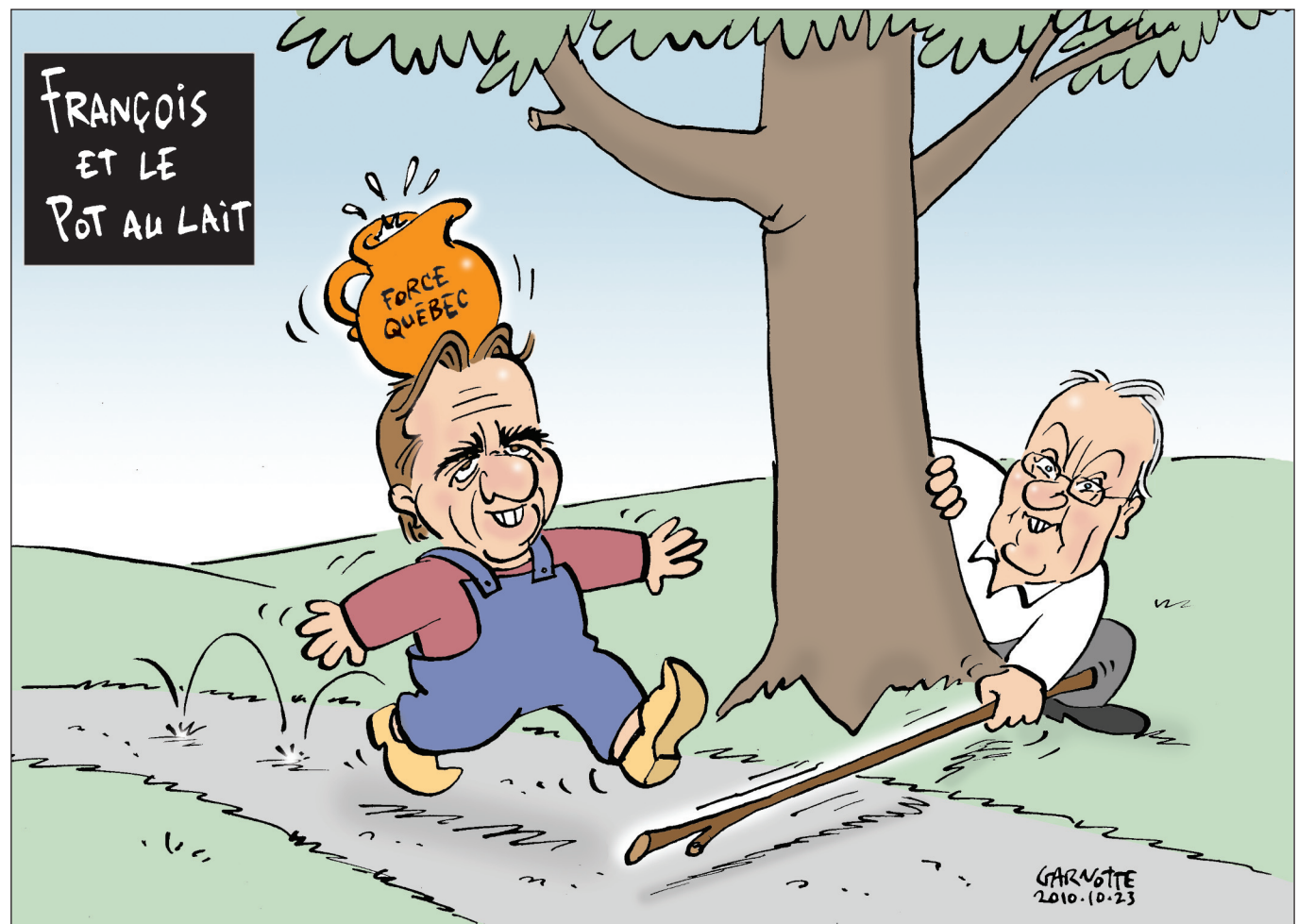
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



LETTRES

Bernard Amyot déforme les propos du Protecteur du citoyen du Québec

Dans une lettre odieuse et mensongère, M. Bernard Amyot prétendait mardi dernier dans vos pages que la majorité des 500 personnes arrêtées sans mandat et incarcérées sans être accusées de quoi que ce soit lors de la proclamation de la Loi sur les mesures de guerre d'octobre 1970 étaient néanmoins coupables.

Pour quoi? Sans doute pour délit d'opinion puisqu'il les soupçonnait alors, et les soupçonne encore aujourd'hui «d'avoir d'une façon ou d'une autre appuyé, publiquement ou par leurs gestes, les fins violentes du FLQ».

Il n'apporte aucune preuve à l'appui de cette affirmation gratuite, calomnieuse et contraire à la vérité.

En réalité, presque toutes les personnes qui ont été jetées en prisons en pleine nuit, comme dans les États policiers, n'ont même jamais comparu devant un tribunal pour répondre à des accusations liées à ces événements. Elles ont tout simplement été libérées après des jours, des semaines, voire des mois de détention arbitraire.

Pour appuyer ses propos, M. Amyot

prétend que le Protecteur du citoyen a recommandé au gouvernement de verser une indemnisation à seulement une centaine de personnes, ce qui, selon lui, démontre que les autres sont à toutes fins utiles des coupables.

Or le Protecteur du citoyen du temps n'a jamais porté de jugement de ce genre. Il a tout simplement reçu les plaintes de ceux qui ont décidé de lui écrire pour dénoncer le viol de leurs droits fondamentaux par l'État. Les autres n'ont vraisemblablement pas estimé utile de s'adresser au pouvoir politique qui venait de les incarcérer.

Seulement une trentaine de personnes — parmi les 500 arrêtées lors de la rafle policière d'octobre 70 — ont été accusées d'appartenance au FLQ et de conspiration séditeuse, mais elles ont toutes été relâchées faute de preuves, ou acquittées.

Les véritables responsables des deux enlèvements d'octobre 70 et de la mort de Pierre Laporte ont été arrêtés plus tard, lors d'opérations policières normales.

Trois enquêtes publiques (Keable, McDonald, Duchesne) ont par la suite reconnu qu'il n'y avait jamais eu d'insurrection appréhendée, ce que le cabinet Trudeau savait fort bien lorsqu'il a proclamé la Loi sur les mesures de guerre pour emprisonner des innocents.

P.-S. L'auteur a été arrêté et détenu sans mandat lors de la proclamation de la Loi sur les mesures de guerre, puis libéré sans jamais avoir été accusé de quoi que ce soit.

Gilles Paquin
Journaliste à la retraite
Montréal, le 20 octobre 2010

Payer vraiment sa peine?

Le cas du colonel Williams, qui pourrait recevoir sa pension de l'armée malgré sa sentence, laisse songeur. Stephen Harper se tient debout et veut empêcher Williams de le toucher. Mais la question demeure préoccupante: combien de prisonniers reçoivent des émoluments?

Certains États américains ont adopté une position qui pourrait être imitée: ils font payer aux prisonniers leurs frais de séjour en prison si ces derniers ont les sous pour ce faire!

Dans l'état actuel des finances publiques, il serait avisé que les gens ayant commis des crimes paient, outre de leur liberté, de leurs propres sous pour les frais que leurs gestes entraînent. Les honnêtes citoyens apprécieront sans nul doute cette preuve obligée de solidarité!

Pierre Langlois
Montréal, le 21 octobre 2010

REVUE DE PRESSE

Quand Toronto envie Calgary

Manon Cornéliier

Un sujet a dominé tous les autres cette semaine dans la presse anglophone: le procès de Russell Williams, ce général fétichiste qui a tué deux femmes dans la région de Belleville. Nouvelles, analyses, entrevues, tout a été dit et je vous épargne le résumé. Passons à autre chose, si vous le voulez bien. Comme cette pointe d'envie qui agite Toronto à la suite de l'élection de Naheed Nenshi, le jeune maire musulman de Calgary. Homme d'affaires et professeur d'université issu de l'immigration, il est moderne, progressiste et éloquent. Il a tout ce qui manque aux candidats à la mairie de Toronto, au dire de la presse torontoise.

Christopher Hume, du *Toronto Star*, reflète bien le sentiment général. «Si les élections municipales à Calgary et à Toronto en sont un indice, les «rednecks» ont déménagé vers l'est du pays.» Hume en veut pour preuve le fait que les Torontois, eux, pourraient lundi élire Bob Ford à la mairie. Ford, un conseiller ultraconservateur, a l'air d'une «citrouille», dit-il, à côté de Nenshi, un universitaire féru de culture, amoureux de sa ville et qui a même collaboré à un livre sur le développement urbain. «Il est tout ce que Ford n'est pas.» Ford, rappelle Hume, a basé sa campagne sur la colère des citoyens et s'est contenté de mettre en avant une vision passiviste de la ville. Et, contrairement à Nenshi, il n'a jamais cherché à élever le débat, bien au contraire. Il n'était toutefois pas seul, ajoute le journaliste avec tristesse. La campagne torontoise n'a été qu'une longue dispute au sujet de ce qu'il fallait éliminer, réduire, amputer. «C'est le cri d'une ville qui, selon certains, aurait perdu le contrôle et, pire, sa foi en elle-même.» L'élection de Nenshi, poursuit Hume, est une illustration de plus que le centre de

gravité du pays s'est déplacé vers l'Ouest. Et Toronto, malheureusement, n'a aucun Nenshi parmi ses candidats, déplore-t-il. «Notre campagne en est une de visages familiers qui répètent des choses entendues maintes fois par le passé. [...] Les élections à Toronto montrent une ville qui a une peur croissante d'elle-même.»

Le *Globe and Mail*, comme bien d'autres, pense que les politiciens torontois devraient retenir quelques leçons de l'élection de Nenshi. Le quotidien note que ce dernier ne doit pas sa victoire à la couleur de sa peau ou à sa foi. Il a simplement mené une campagne intelligente en attaquant avec courage des problèmes précis, comme le budget trop élevé de la police municipale. Son message était ciblé, ses politiques, clairement exposées et il a utilisé avec talent les médias sociaux pour le faire savoir. Les bénévoles nécessaires à la sortie du vote ont répondu, comme les médias traditionnels, qui ont fait écho à ses prises de position. Le *Globe* relève le manque d'expérience politique de Nenshi, mais ajoute que son approche et sa volonté de remettre en cause le statu quo ont pu «stimuler les électeurs les plus désillusionnés».

Le mystère Bernier

Parlant d'audace, le député conservateur de Beauce, Maxime Bernier, fait beaucoup parler de lui avec ses prises de position sur la fiscalité, le modèle québécois ou encore la fin du financement fédéral pour les programmes sociaux et de santé. Lawrence Martin, du *Globe and Mail*, parle même du retour en grâce le plus remarqué de la politique canadienne. En plus, il y est parvenu en parlant librement, contrairement à ses collègues conservateurs. «Mad Max [...] a choisi de ne pas marcher au pas avec le troupeau.» Ce n'était pas sans risque, d'autres avant lui ayant subi les foudres du chef et

du parti. Bernier a peut-être cru qu'il n'avait rien à perdre après avoir été éjecté du cabinet, supputé Martin, mais le député y va à fond avec son discours libertarien. En militant pour une réduction des dépenses de l'État, il rappelle indirectement que le gouvernement de Stephen Harper n'a pas su les contenir. Pourtant, s'étonne Martin, personne ne le rappelle à l'ordre et certains se mettent à parler de Bernier comme d'un candidat potentiel à la succession de son chef. Le chroniqueur trouve étrange la latitude que lui laisse Stephen Harper. Serait-il trop difficile à retenir? Trop populaire pour être évincé du caucus? Et en le laissant faire, donnera-t-on à d'autres le goût de faire de même? Selon Martin, le point de vue du Beauceron ne fait pas l'unanimité et des voix modérées voudront peut-être se faire entendre, d'autant plus que la bataille se poursuit pour le contrôle du Parti conservateur entre réformistes et progressistes-conservateurs.

Ça continue

Les conservateurs n'ont pas dû l'apprécier. Le prestigieux magazine international *The Economist* s'est encore offert un texte critiquant le Canada. Prenant prétexte de la Journée internationale de la statistique, la revue est revenue sur toutes les péripéties ayant entouré l'abandon du questionnaire long du recensement au profit d'une enquête à participation volontaire. Le magazine évoque les problèmes de fiabilité des données qui en résulteront, le coût plus élevé, les critiques venues de toutes parts et l'incapacité du gouvernement d'offrir des arguments solides pour soutenir sa position. Malgré cela, le gouvernement garde le cap de ce que la revue qualifie, en titre, de «réforme insensée».

mcornellier@ledevoir.com

IDÉES

Droits et Démocratie

Vers un sombre avenir?

MAXIME LONGANGUÉ

L'auteur a travaillé à Droits et Démocratie jusqu'en octobre 2010 et fut président du Syndicat des employés de cet organisme au cours des trois dernières années

Monsieur le ministre Lawrence Cannon,

Je suis un ancien employé de Droits et Démocratie, ayant démissionné depuis peu et avec regret. J'ai occupé les fonctions de président du Syndicat des employés de Droits et Démocratie au cours des dernières années et, bien que n'y travaillant plus, j'ai encore à cœur la survie de cet organisme. J'espère pouvoir vous convaincre de l'importance d'agir.

J'ai lu avec grand intérêt, lundi dernier, la réponse du gouvernement du Canada au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international intitulé *Droits et Démocratie: vers un avenir meilleur*. J'avais d'ailleurs eu l'occasion de témoigner devant le Comité lors des audiences sur la crise à Droits et Démocratie en avril dernier. Je dois admettre que j'ai trouvé la réponse insatisfaisante et plutôt décevante.

Dans cette réponse, «le gouvernement souligne la confiance qu'il accorde au conseil d'administration actuel et au président de Droits et Démocratie, M. Gérard Latulippe». Or certains faits récents me portent plutôt à croire que, sous la gouverne de ce conseil d'administration et de M. Latulippe, Droits et Démocratie est en déroute, opinion partagée par de nombreux employés qui ne peuvent s'exprimer publiquement par crainte de représailles.

Envenimer la situation

Loin d'avoir réussi à calmer la crise en réaffirmant la non-partisanerie de l'organisation, les décisions récentes de M. Latulippe et du conseil d'administration n'ont fait qu'envenimer une situation déjà intenable. Il y a matière à s'inquiéter du fait que l'argent des contribuables sert à payer d'innombrables avocats et consultants plutôt qu'à promouvoir le respect des droits de la personne et le développement démocratique dans le monde, que la mémoire institutionnelle est considérablement compromise et que l'expertise internationalement reconnue des employés de Droits et Démocratie est décimée.

En outre, il est à craindre que les programmes et partenariats développés par l'institution depuis plus de 20 ans soient irrémédiablement dénaturés ou tout simplement abandonnés. Bref, le mandat

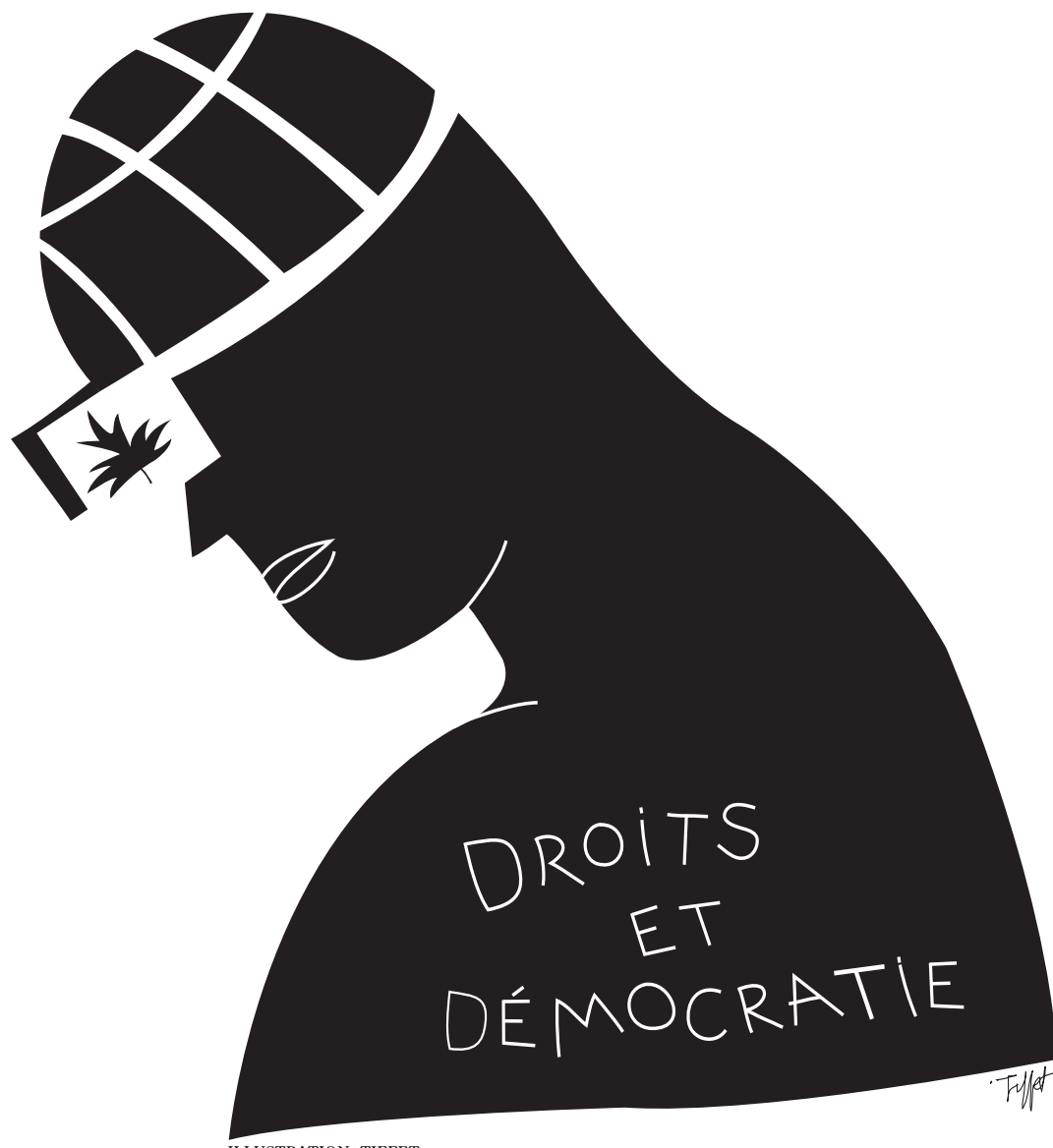


ILLUSTRATION: TIFFET

même de l'organisation semble mis en cause.

Sur le plan financier, depuis l'entrée en fonction du nouveau président, soit depuis sept mois seulement, on pourrait estimer que le Centre a dépensé plus d'un demi-million de dollars des fonds publics en contrats de consultants. Le tout semble fait sans appel d'offres, alors même que cette pratique amorcée au cours de l'intérim de M. Jacques Gauthier avait fait l'objet de vives critiques. Lorsqu'on ajoute à ces dépenses celles contractées de janvier à mars 2010 par le conseil d'administration, sous la présidence intérimaire de M. Jacques Gauthier, la facture de cette crise s'élèverait à plus d'un million de dollars en fonds publics.

Rapport public

Au chapitre de la cohésion institutionnelle et de l'efficacité de l'organisme, notons que l'embauche répétée de consultants, dont plusieurs ont effectué le travail d'employés en poste, n'a rien fait pour rétablir la confiance interne et assainir le climat de travail. À cela s'ajoute le fait que seuls quatre projets élaborés par le personnel ont été formellement approuvés depuis l'entrée en fonction de M. Latulippe, alors qu'une douzaine d'autres ne peuvent être mis en œuvre, faute d'approbation.

Dans ce contexte, on ne s'étonnera pas de la dégradation rapide de la situation sur le plan des ressources humaines depuis l'arrivée de M. Latulippe:

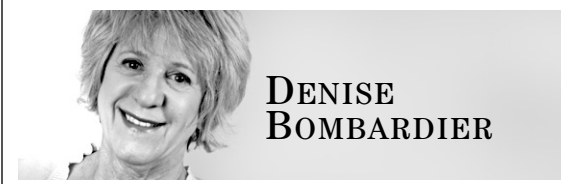
huit départs volontaires, quatre départs découlant d'abolitions de postes et de nombreux congés pour épuisement professionnel, qui s'ajoutent aux quatre congédiements effectués par M. Gauthier entre janvier et mars 2010. Bref, depuis le début de la crise, le Centre a vu son effectif diminuer de plus du tiers et une dizaine de postes restent encore vacants.

En ce qui a trait à l'image publique de Droits et Démocratie, M. Latulippe et le conseil d'administration n'ont toujours pas honoré leur engagement de rendre public le rapport d'enquête de Deloitte et Touche. Cela est d'autant plus préoccupant que ce rapport devait faire la lumière sur des allégations de mauvaise gestion accompagnées d'accusations graves selon lesquelles l'institution aurait financé des groupes terroristes sous la présidence de feu M. Rémy Beauregard.

Dans ces circonstances, il est important que ce rapport soit rendu public et que lumière soit faite sur ces allégations. Il en va de la crédibilité de Droits et Démocratie, du respect de l'intégrité de son personnel et de la mémoire de M. Beauregard.

Monsieur le ministre, je crains que le conseil d'administration et le président actuels ne conduisent peu à peu Droits et Démocratie à perdre toute crédibilité, et ce, en se prévalant de la confiance que vous leur accordez. Cela nuirait davantage à la réputation internationale du Canada.

L'indifférence tranquille



DENISE BOMBARDIER

La loi 115 sur les écoles passerelles a été adoptée dans l'indifférence populaire. Prenons-en acte. Il faut s'incliner devant le gouvernement et ses partisans. Pourquoi en effet faire tant de chichi sur une question ne concernant que quelques personnes? Le pragmatisme, une de nos vertus démocratiques, nous libère des contraintes d'avoir à gouverner sur des principes. La souplesse n'est-elle pas l'antidote à la rigidité?

Donc, oublions les écoles passerelles si chères à quelques centaines de parents disposés à payer plus de 25 000 \$ par année durant trois ans avec le risque d'être déboutés ensuite quand viendra le temps de mettre leurs enfants dans le système public gratuit anglophone. Sans doute ces privilégiés auront-ils aussi les moyens de contester devant les tribunaux les décisions des fonctionnaires qui n'auront pas jugé «authentique» le parcours scolaire de l'écolier, comme le stipule la nouvelle loi. Mais qui ne risque rien n'a rien, surtout quand, vivant dans le Québec français, l'on veut à tout prix soustraire sa progéniture à l'école française. On n'est pas privilégié sans privilèges, n'est-ce pas?

L'automne nous propose un autre projet de loi (94), autour duquel assisterons-nous à la même indifférence tranquille? Il s'agit de la loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'administration gouvernementale et dans certains établissements publics. En clair, il est question du port de la burqa et d'autres signes religieux distinctifs. La politique de la laïcité ouverte du gouvernement inspire le projet de loi 94.

Donc, pas de burqa dans les services publics, mais pas d'interdiction des signes religieux ostentatoires; donc, accommodements au nom de la liberté de religion. Pourtant, le conseil orthodoxe juif a immédiatement réagi en s'inquiétant de l'application de cette loi. Rappelons-nous que la Régie de l'assurance automobile accommode les juifs orthodoxes en acceptant de remplacer une femme fonctionnaire par un homme pour les servir selon les règles religieuses qui régissent leur vie.

Le même conseil considère aussi que l'interdiction du voile intégral enfreint la liberté de religion. Notons au passage que le Barreau du Québec a exprimé des craintes similaires, charte oblige! Mais qu'y a-t-il, à vrai dire, de surprenant à ce que des juifs orthodoxes soient des alliés objectifs des fondamentalistes religieux, même islamistes? N'oublions pas qu'une majorité de ces derniers serait favorable à jeter les juifs israéliens à la mer. Les fondamentalistes religieux, peu importe leurs croyances, partagent une même vision de l'homme soumis entièrement à la volonté de Dieu, Yahvé ou Allah. Il y a donc des caractéristiques communes à tous les religieux, même ceux qui rejettent l'intégrisme. On en veut pour preuve la non-dénonciation de la burqa par la hiérarchie catholique, le cardinal Turcotte en tête. Comment dénoncer la burqa lorsque l'on exclut les femmes du sacerdoce?

Le Parti québécois se démarque totalement du PLQ sur ces questions. La députée Louise Beaudoin pilote le projet d'une charte de la laïcité qui ferait du Québec un état laïque inspiré de la France. La burqa y serait interdite, de même que tout symbole religieux, le voile avant tout, dans les organismes publics et parapublics. Les Québécois dont les racines religieuses sont profondes malgré leurs discours iconoclastes apprécieront-ils une telle charte? Voudront-ils à leur tour quelques accommodements? Cela reste à voir.

Mais le débat va redémarrer, car on est encore loin d'avoir résolu (le pourra-t-on jamais?) la question identitaire qui se pose au Québec avec une acuité particulière. En effet, contrairement au débat sur l'identité nationale en France, en Allemagne, en Espagne ou en Suède par exemple, le débat québécois se déroule dans une société où une partie importante des citoyens définit sa québecité en des termes parfois opposés. Il n'y a pas une définition commune qui s'applique aux Québécois, sauf si elle se limite à la géographie. Est Québécois culturellement celui qui habite le Québec. Ah oui, mais encore? Et le «encore» est l'objet de plusieurs attributs qu'on ne décline pas sans tenir compte de la dangerosité de l'exercice.

Ce projet de loi 94 est une réponse parmi d'autres à la question beaucoup plus fondamentale de l'intégration des immigrants. Tout l'Occident y est confronté. La chancelière allemande Angela Merkel a reconnu en début de semaine l'échec du multiculturalisme dans son pays. La montée de l'extrême droite dans des pays réputés exemplaires en matière de tolérance sociale, comme la Suède ou les Pays-Bas, oblige à s'interroger sur les principes mêmes qui régissent notre vision en matière d'immigration.

Nous peinons à trouver un équilibre entre le respect des cultures des immigrants et le respect de la culture des pays d'accueil. Le message multiculturel aux nouveaux arrivants («restez vous-mêmes» et «bienvenue chez vous») d'Immigration Canada est inapplicable, sauf dans un monde angélique où l'on est tous des immigrants. L'intégration demeure donc le seul idéal, impossible à réaliser si nos lois, fruit de la volonté populaire, sont mises en échec de façon permanente en vertu des chartes. Doit-on attendre que la Cour suprême rende une décision favorable à la polygamie et à la burqa avant de comprendre que nous errons avec cette tolérance de guimauve et cette béatitude créline qui président à nos décisions?

denbombardier@videotron.ca

Forages pétroliers

Doit-on confier l'avenir du golfe Saint-Laurent à des non-élus?

KAREL MAYRAND

Directeur général de la Fondation David Suzuki

CHRISTIAN SIMARD

Directeur général de Nature Québec

Le 20 octobre dernier, l'Assemblée nationale adoptait une résolution unanime demandant à Terre-Neuve de surseoir à l'émission de permis d'exploration pétrolière dans le golfe Saint-Laurent d'ici 2012. On apprendait le lendemain que Québec et Ottawa s'apprentent à confier l'avenir du golfe Saint-Laurent à un office composé de dirigeants non élus, dont le mandat premier est de développer l'industrie des forages côtiers. Cette négociation se déroule derrière des portes closes, ce qui n'augure rien de bon.

Bien que le Québec ait annoncé qu'il renoncera à l'exploitation gazière et pétrolière dans l'estuaire du Saint-Laurent, il maintient des visées sur les ressources du golfe, notamment sur le gisement Old Harry, situé près des îles de la Madeleine. Or Québec doit d'abord s'entendre avec Ottawa pour pouvoir aller de l'avant, puisque le golfe est une juridiction partagée. Une telle entente ouvre la porte à la multiplication des offices extracôtiers et à un morcellement de la gestion du golfe Saint-Laurent qui rendra impossible une gestion cohérente de ses ressources.

Des failles

Le modèle proposé est la création d'un Office extracôtier Canada-Québec, modèle qui a montré des failles importantes à Terre-Neuve, qui vient d'autoriser des activités exploratoires malgré l'opposition des scientifiques, des pêcheurs et de plusieurs communautés riveraines. Le Québec doit faire mieux pour s'assurer que le rôle de la

science, la protection des écosystèmes et des communautés, ainsi que la transparence soient renforcés.

Le modèle terre-neuvien comporte plusieurs failles qui ne permettent pas de garantir la sécurité des communautés riveraines et des écosystèmes. D'abord, l'Office extracôtier a le double mandat d'encourager l'exploration-exploitation d'hydrocarbures, tout en étant responsable du maintien de la protection de l'environnement marin. Ce double mandat crée un conflit d'intérêts qui est renforcé par sa composition, puisque les membres du conseil d'administration sont, souvent, issus de l'industrie. Ces membres ne sont pas des élus; ils sont sélectionnés par les deux ordres de gouvernement, fédéral et provincial, et ne rendent pas de comptes à la population. En outre, l'office comporte des mécanismes de consultation déficients qui entachent la légitimité de ses décisions.

Aucune leçon

On retrouve dans ce type d'office semi-indépendant plusieurs des sources de la catastrophe du golfe du Mexique: absence de contrôle direct des élus, problème d'imputabilité et de reddition de comptes, proximité avec l'industrie, mandat prioritaire de promotion des activités pétrolières, connaissances scientifiques déficientes. Tous ces facteurs contribuent à lever plusieurs des contrôles démocratiques et scientifiques nécessaires pour assurer la protection des communautés et des écosystèmes. À cela s'ajoute le fait que le Canada n'a pas cru bon, comme les États-Unis l'ont fait, de réviser l'ensemble de ses réglementations sur les forages en mer. Il n'a donc tiré aucune leçon de la catastrophe du golfe du Mexique.

Fort de ces constats, le Québec doit minima-

lement proposer la création d'un office dont le mandat serait basé en premier lieu sur la protection des communautés et des écosystèmes, et sur la gestion intégrée des ressources marines avec une réelle possibilité de s'opposer à des projets contraires au bien commun. Afin d'y arriver, il s'avère essentiel que cet office soit composé de représentants issus des milieux scientifiques, environnementaux, des pêcheries, du tourisme, des Premières Nations et des deux ordres de gouvernement, et que ses décisions soient entérinées par les ministres qui le supervisent. Les exigences de transparence et de consultation publique de l'office devraient également être plus élevées. Finalement, avant toute entente sur la création d'un office Canada-Québec, il faut s'assurer que l'ensemble de la réglementation canadienne soit revu, comme cela a été fait de l'autre côté de la frontière.

Distances et temps

Avant de confier à des non-élus, issus de l'industrie, la gestion de notre golfe, Québec doit prendre ses distances du modèle terre-neuvien et soumettre sa proposition au test minimal d'une commission parlementaire. Sa création doit être également conditionnelle aux conclusions de l'Évaluation environnementale stratégique (EES) en cours, qui comprend un examen public par une commission indépendante de type BAPE.

Dans un milieu aussi sensible et productif, il faut prendre le temps de bien faire les choses et ne pas hésiter à prolonger le moratoire actuel, dont l'échéance est prévue en 2012. Puisque le Québec dit vouloir exploiter les ressources durablement, il se doit de faire la preuve qu'il se donne les moyens de ses ambitions.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (consommation), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre); information politique : Michel Bélair (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporter); information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon (reporter), Caroline Montpetit (livres), Isabelle Paré (reporter), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins (reporter), Éric Desrosiers (reporter), Dominique Remy (pupitre); information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque (reporter), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Paul Cauchon et Benoit Munger (responsables du site Internet), Jean-Jacques Coulombe et Émilie Folie-Boivin (commis Internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); David Dumouchel et Étienne Plamondon-Emond (commis à la rédaction). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérrer (Ottawa). PUBLICITÉ Sylvain Grimard (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Véronique Langlois, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Elyssa Porlier, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Seba (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisquebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion). ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Page, Monique Proteau.

PHILOSOPHIE

33 mineurs pris au piège de la société du spectacle

L'œuvre de Guy Debord est un « antidote aux illusions du monde »

Chaque mois, *Le Devoir* propose à des professeurs de philosophie et d'histoire, mais aussi à d'autres passionnés d'idées, d'histoire des idées, de relever le défi de décrypter une question d'actualité à partir des thèses d'un penseur marquant.

PIERRE MOUTERDE
L'auteur est professeur de philosophie au collège Limoilou.

Qui n'a pas au moins jeté un coup d'œil à la télévision, le soir du 13 octobre 2010, pour suivre le sauvetage de ces 33 mineurs ensevelis depuis 69 jours dans les entrailles de roc du désert d'Atacama, au nord du Chili? Et qui n'a pas été touché par le spectacle de leur retour à la vie ainsi que par les images d'allégresse d'un peuple entier, soudainement uni autour de son président dans cette lutte victorieuse contre la mort appréhendée? Alors, puisque pour une fois on n'avait pas à se désoler du cours du monde, quel plaisir de se réjouir avec lui et de se muer pour quelque temps — au côté de centaines de millions d'autres — en spectateurs planétaires contemplant en direct le dénouement heureux d'une si éprouvante odyssée.

L'affaire semble donc aller de soi! Mais est-ce si sûr? N'y a-t-il pas, dans toute cette histoire, quelque chose qui fait problème, quelque chose qui nous parle de l'état du monde contemporain et des formidables aliénations dont il serait aujourd'hui l'objet? C'est tout au moins ce qu'aurait défendu Guy Debord, penseur et cinéaste français disparu en 1994 et auteur, en 1967, d'un opuscule explosif: *La Société du spectacle*. Malgré le peu d'écho obtenu à l'époque auprès d'un large public, il a fini par faire date dans l'univers de la pensée critique et révolutionnaire. Ne serait-ce que parce que ce livre annonçait à sa manière les événements de Mai 68 et que son auteur — comme membre de l'Internationale situationniste — en fut un des inspirateurs idéologiques les plus en vue!

Littéralement ressuscités des morts

Mais revenons aux 33 mineurs. Pourquoi un tel battage médiatique autour d'eux? Après tout, des accidents miniers, il y en a tous les jours de par le monde, et généralement la terre entière n'entre pas en émoi à leur propos. Que s'est-il donc passé? Et là, il faut le dire, les réponses n'ont pas manqué de fuser un peu partout, notamment en faisant ressortir les particularités du contexte social et culturel chilien. Voilà un peuple, récemment meurtri par un terrible tremblement de terre ainsi que par une reconstruction difficile, qui peut tout à coup s'identifier à un événement positif magnifié par une mise en scène télévisuelle grandiose: 33 mineurs, qu'on croyait morts, finissent, au terme d'un long suspense et grâce aux efforts de tous, par émerger — sous les yeux de millions de spectateurs — des entrailles de la terre, littéralement ressuscités des morts. Et comment ne pas vivre l'événement — dans le sillage de ces processus psychologiques de projection-identification bien connus — comme une indéniable victoire sur le destin et la mort, baume sur le cœur pour tous «*les vivants*» que nous sommes?

Mais pour Guy Debord, ce type d'explication — pour intéressant qu'il soit — resterait largement insuffisant, dans la mesure où il ne fait ressortir ni les conditions de possibilité de tels phénomènes ni surtout les dimensions profondément problématiques qu'ils recèlent.

Une accumulation de spectacles

Car pour lui, s'il devient aujourd'hui si commun de se projeter

dans des représentations médiatiques, s'il devient si fréquent de confondre les événements avec leurs images, c'est que nous vivons désormais dans une société qui non seulement se présente, ainsi que l'avait déjà indiqué Marx, comme une «*immense accumulation de marchandises*», mais s'annonce aussi — c'est là le nouveau — comme «*une immense accumulation de spectacles*». Ce qui fait que, pour Debord, l'univers médiatique d'aujourd'hui est beaucoup plus qu'un ensemble de technologies (radio, télé, Internet, cellulaires, etc.) qu'on aurait inséré entre nous et le monde. Il est beaucoup plus qu'une suite d'images chaque fois plus envahissantes: il est d'abord et avant tout une idéologie et «*un rapport social entre des personnes médiatisé par des images*» (4), un rapport qui implique la séparation irrémédiable du spectateur avec ce qu'il contemple et amène ce dernier à voir son vécu «*s'éloigner dans une représentation*» (1), de telle sorte qu'elle lui devient totalement étrangère. «*Plus il contemple, moins il vit, plus il accepte de se reconnaître dans les images dominantes du besoin, moins il comprend sa propre existence et son propre désir*» (30), conclut Debord, signifiant par là que la so-

Nous vivons désormais dans une société qui non seulement se présente comme une «immense accumulation de marchandises», mais s'annonce comme «une immense accumulation de spectacles»

ciété du spectacle se caractérise par un formidable renversement qui conduit à vivre chaque fois plus par procuration, à prendre l'image pour la chose, la représentation pour la réalité, en somme à enfermer la vie réelle des individus et à la capter dans des apparences et des représentations. «*La critique qui atteint la vérité du spectacle, écrit-il, le découvre comme la négation visible de la vie; comme une négation de la vie qui est devenue visible*» (7). D'où ces phénomènes de solitude et de séparation d'avec autrui qui sont si caractéristiques de nos sociétés contemporaines. D'où aussi cette interruption de l'échange social que le spectacle ne cesse de renouveler, remplaçant la communication authentique entre individus par le monologue, dissolvant au passage la communauté et le sens critique qui l'accompagne.

La société du spectacle est donc devenue, pour Guy Debord, la quintessence de l'aliénation contemporaine, celle qui rassemble tout en séparant, qui montre tout en cachant, et qui renverse le réel, cul par-dessus tête, donnant force de réalité aux seules illusions de l'apparence. La critique est donc systématique et radicale, implacable! C'est à se demander de prime abord s'il ne force pas délibérément le trait.

31 morts par année

L'odyssée des 33 mineurs chiliens tendrait pourtant à lui donner raison, tout au moins à titre d'exemple paradigmatique. Qu'on songe ainsi à l'ampleur comme à la forme totalisante du spectacle qui a fini par se constituer à cette occasion. Quelque chose de tout à fait révélateur, surtout si on note que l'événement n'avait pas été planifié, à la manière de ces grands jeux sportifs contemporains. Car ce n'était pas simplement le peuple chilien qui attendait avec anxiété le retour à l'air libre de ces 33 mineurs, c'étaient des centaines de millions de téléspectateurs anonymes qui, par leurs chaînes res-



Inspiré par Guy Debord (photo de gauche), Pierre Mouterde en vient à souhaiter aux mineurs «de continuer à porter leurs fameuses lunettes noires, pour se protéger non seulement de la lumière du jour, mais aussi de ce regard médiatique prédateur qui s'emploie, en les isolant les uns des autres, à les enfermer dans le monde spectaculaire du paraître et de l'illusoire».

pectives (dont Radio-Canada), se sont retrouvés devant leurs téléviseurs ou ordinateurs pour suivre *in vivo* l'exceptionnel sauvetage. Comme un suspense en direct qui, pendant plusieurs heures, va occuper le devant de la scène médiatique mondiale. Et tous ces spectateurs rassemblés ne l'ont fait — il faut le noter — qu'à travers un même et unique registre d'images; en somme, une seule version de l'événement. À ce moment-là, il n'y avait pas d'autres vues que celles mises en scène par les autorités chiliennes: la petite nacelle «*phénix*» émergeant de la terre ou atterrissant dans ses profondeurs,

avec alentour les experts de la Codelco et au centre le président Piñera accueillant, embrassades à l'appui, un à un, les rescapés. De quoi faire germer de chacun l'image obligée d'une œuvre commune grandiose — ce dévouement fébrile, cette solidarité de tous se nouant autour du retour possible à la vie de mineurs tenus pour mort — à laquelle on finit tous par vouloir s'associer avec enthousiasme et émotion. À la manière d'une grande famille qui se retrouverait unie par de nobles valeurs et un même amour absolu de la vie.

Mais ce ne sont que politiques spectacles et jeux des apparences contraires à la réalité et la travestissant si habilement que «*le vrai devient un moment du faux*», clamerait Debord. En somme, quelque part on doit lui donner raison, quand on sait que le président Piñera, entrepreneur aguerri — et disciple de feu le dictateur Pinochet —, est un défenseur acharné de la dérégulation néolibérale, par conséquent le partisan de politiques visant à alléger (pour ne pas dire supprimer) tout contrôle étatique sur les activités économiques du pays et donc sur le secteur minier, là où pourtant il y aurait tant eu besoin de les multiplier.

Car il y a 31 morts en moyenne par an dans les mines du Chili (sur un total de près de 106 340 travailleurs), et un si faible taux de syndicalisation (13 %) qu'on ne peut que parler de relations de travail inégales et implacablement hiérarchisées. D'ailleurs, la direction de la mine de San José avait fermement interdit — on vient de l'apprendre — aux 33 mineurs de remonter à la surface, le jour même de l'accident, alors qu'ils avaient été alertés au fond de la mine par des grondements suspects. Et que dire du fait que cette mine, faute de contrôles adéquats, continuait de fonctionner pendant qu'elle aurait dû être, pour cause d'insécurité chronique, fermée depuis longtemps? Sans même parler de ces 300 autres mineurs de la mine qui, désormais sans travail, devront attendre neuf mois avant d'être indemnisés. Au mo-



SOURCE GALLIMARD / IVAN ALVARADO REUTERS



L'auteur, Pierre Mouterde

ment de l'accident, il n'y avait donc pas de collectivité unifiée ou même de valeurs communes, encore moins de grande famille, mais une lutte inégale et cruelle entre groupes humains aux intérêts foncièrement contradictoires, une lutte séparant propriétaires de capitaux et ceux qui sont obligés de descendre dans la mine, et malheureusement trop souvent... d'y rester.

Et quand, grâce à leur courage, les 33 parviennent à échapper à cette claustrophobie à laquelle leur destin de mineur les renvoyait, les voilà happés par un danger inverse, celui de l'agoraphobie née des pressions de

l'univers médiatique qui, depuis leur retour à la surface, tente de les arracher — en les transformant en de véritables stars — à ce qui les avait tant aidés à se tenir debout: cette solidarité collective, si forte et intense, gagnée dans les abîmes de l'adversité. De quoi finalement leur souhaiter de tout cœur de continuer à porter leurs fameuses lunettes noires, pour se protéger non seulement de la lumière du soleil, mais aussi de ce regard médiatique prédateur qui s'emploie, en les isolant les uns des autres, à les enfermer dans le monde spectaculaire du paraître et de l'illusoire. Loin, très loin de cette «*vie authentique*» dont, pour Debord, la société du spectacle est en train de signer la fin.

Lire et relire Debord

C'est là tout l'intérêt des thèses de Guy Debord: nous obliger à porter attention à un phénomène qui, annoncé en 1967 de manière prophétique, n'a fait depuis que se renforcer de manière impressionnante. Voilà désormais que le spectaculaire est — par l'entremise de la mondialisation néolibérale — intégré à la vie quotidienne des humains de la planète entière, et l'affaire des 33 mineurs en est quelque part l'expression emblématique. Le spec-

tacle est partout et son pouvoir délétère et illusionniste, grandissant. Certes, les thèses de Debord prêtent flanc à la critique — trop abstraites et globalisantes, se présentant ainsi comme irréfutables (c'est, par exemple, le point de vue de Régis Debray) —, elles n'en demeurent pas moins un extraordinaire appel à rester critiques. Et surtout à saisir comment — dans le sillage des aliénations que la société du spectacle ne cesse d'alimenter — on a comme jamais besoin d'un «*autre monde possible*». On ne le dira jamais assez: pour rester lucide et garder la vue qui porte au loin, pour apprendre à échapper aux pièges que nous tend l'ordre néolibéral d'aujourd'hui, il faut lire et relire Guy Debord. Comme un formidable antidote aux illusions du monde.

◆ ◆ ◆
■ Dernier livre paru de Pierre Mouterde: *Pour une philosophie de l'action et de l'émancipation*, Ecosociété, Montréal, 2009, 168 pages.

■ Des suggestions, des commentaires? Écrivez à Antoine Robitaille: arobitaille@ledevoir.com. Pour lire ou relire les anciens textes du Devoir de philo ou du Devoir d'histoire: www.ledevoir.com/societe/le-devoir-de-philo

du 22
au
31 octobre
JOURS
EXCEPTIONNELS



VOS RÊVES DE DÉCORATION À DES PRIX EXCEPTIONNELS

MONTRÉAL - 505 Avenue du Président Kennedy
Tél. 514-350-9070 - montreal@roche-boboys.com

LAVAL - Quartier Laval - 660 Boulevard Le Corbusier, L7
Tél. 450-688-6000 - laval@roche-boboys.com

TORONTO - 101 Parliament Street
Tél. 416-366-3273 - toronto@roche-boboys.com

Jean Paul
GAULTIER

rochebobois
PARIS
50 ANS DE CRÉATIONS